



## Succesion et location vente

Par **ClikClak**, le **30/04/2016** à **13:11**

Bonjour a toute et a tous,

Ma maman etant décédé , mon pere souhaiterait vendre la maison a ma soeur en location vente.

Nous sommes 6 enfants et nous n'y voyons aucun inconvenient, mais le probleme est qu'il souhaite la vendre en dessous du prix du marcher, donc certain de mes freres refuse que la maison sois vendu pour si peu.

Mes questions sont les suivante : Quel serait les consequences si nous sommes plusieurs a s'opposer a la vente ?

Mon pere a t'il le droit de vendre seulement ca part ?

En vous remerciant par avance pour vos reponses.

Cordialement.

Par **janus2fr**, le **30/04/2016** à **13:20**

Bonjour,

Qui est propriétaire de cette maison ?

Pour vendre, il faut l'accord de tous les propriétaires.

Par **ClikClak**, le **30/04/2016** à **13:59**

Bonjour janus2fr et merci pour votre interet a mes questions. ,

Les propriétaire était nos deux parents jusqu'au décès de ma mere.

A present nous rentrons dans l'indivision et nous avons tous des parts sur la maison.

Par **janus2fr**, le **30/04/2016** à **14:04**

Donc la vente n'est possible que si vous êtes tous d'accord. En cas de désaccord, ceux qui veulent vendre devront saisir le TGI.